

Préavis **N° 18 - 2012** au Conseil communal

Budget année 2013

Responsabilité(s) du dossier :

Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
 M. G. Reichen, syndic

Pully, le 31 octobre 2012

Table des matières

2.1. Analyse des charges 2.1.1. Autorité et personnel 2.1.1.2. Biens, services et marchandises 2.1.1.3. Aides et subventions 2.1.2. Charges non maîtrisables 2.1.3. Intérêts passifs 2.1.3.1. Amortissements 2.1.3.2.1 Financement de la facture sociale 2.1.3.2.2 Financement de la péréquation directe horizontale 2.1.3.2.3 Charges péréquatives - Récapitulatif 2.1.3.2.4 Transports publics 2.1.3.2.5 Reports de charges cantonales - Conclusions 2.1.4. Charges internes 2.1.4.1. Imputations internes (charges) 2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux 2.2. Analyse des charges - Récapitulation 2.3. Analyse des revenus 2.3.1. Impôt sur la fortune 2.3.1.1. Impôt sur le sérial sur les étrangers 2.3.1.2. Impôt sur le des frien et des sociétés 2.3.1.3. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur le soriels de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.1.9. Revenus non fiscaux 2.3.1.1 Revenus non fiscaux 2.3.1.1 Revenus non fiscaux 2.3.1.2. Revenus non fiscaux 2.3.1.3. Revenus internes 2.3.1.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.1.9. Revenus non fiscaux 2.3.1.1. Revenus non fiscaux 2.3.1.2. Revenus non fiscaux 2.3.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.6. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.7. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.8. Requenus internes 2.3.9. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.1.0. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation	2.	Allalys	es	4
2.1.1. Charges mâtrisables			Analyse des charges	5
2.1.1.2. Biens, services et marchandises 2.1.1.3. Aides et subventions 2.1.2. Charges non maîtrisables 2.1.3. Intérêts passifs 2.1.3.1. Amortissements 2.1.3.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités 2.1.3.2.1 Financement de la facture sociale 2.1.3.2.2 Financement de la péréquation directe horizontale 2.1.3.2.3 Charges péréquatives - Récapitulatif 2.1.3.2.4 Transports publics 2.1.3.2.5 Reports de charges cantonales - Conclusions 2.1.4. Charges internes 2.1.4.1. Imputations internes (charges) 2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux 2.2. Analyse des charges - Récapitulation 2.3. Revenus fiscaux 2.3.1. Impôt sur le revenu 2.3.1.1. Impôt sur le revenu 2.3.1.2. Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.3. Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.6. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.1.9. Revenus non fiscaux 2.3.1.1. Revenus internes 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 2.3.6. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.7. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 2.3.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.9. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 2.3.1.7. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 2.3.8. Recettes fiscales - Conclusion - Récapitulation 2.3.9. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation			Charges maîtrisables	5
2.1.1.3. Aides et subventions 2.1.2. Charges non maîtrisables 2.1.3. Intérêts passifs 2.1.3.1. Amortissements 2.1.3.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités 2.1.3.2.1 Financement de la facture sociale 2.1.3.2.2 Financement de la péréquation directe horizontale 2.1.3.2.3 Charges péréquatives - Récapitulatif 2.1.3.2.4 Transports publics 2.1.3.2.5 Reports de charges cantonales - Conclusions 2.1.4. Charges internes 2.1.4.1. Imputations internes (charges) 2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux 2.2. Analyse des charges - Récapitulation 2.3. Analyse des revenus 2.3.1. Impôt sur le revenu 2.3.1.1. Impôt sur le fortune 2.3.1.2. Impôt sur le fortune 2.3.1.3. Impôt sur le sétrangers 2.3.1.4. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.1.9. Revenus non fiscaux 2.3.1.1 Recettes fiscales - Conclusion 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.6. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.7. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.9. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.1.0. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.1.0. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.1.1. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.2. Revenus internes 2.3.3. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des revenus - Récapitulation			Autorité et personnel	7
2.1.2. Charges non maîtrisables 2.1.3. Intérêts passifs 2.1.3.1. Amortissements 2.1.3.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités 2.1.3.2.1 Financement de la facture sociale 2.1.3.2.2 Financement de la péréquation directe horizontale 2.1.3.2.3 Charges péréquatives - Récapitulatif 2.1.3.2.4 Transports publics 2.1.3.2.5 Reports de charges cantonales - Conclusions 2.1.4. Charges internes 2.1.4.1. Imputations internes (charges) 2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux 2.2. Analyse des charges - Récapitulation 2.3. Revenus fiscaux 2.3.1.1. Impôt sur le revenu 2.3.1.2. Impôt sur le revenu 2.3.1.3. Impôt sur le sétrangers 2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.1. Revenus internes 2.3.1. Revenus internes 2.3.1. Revenus internes 2.3.1. Revenus internes 2.3.1. Revenus non fiscaux 2.3.1. Revenus internes 2.3.1. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.1. Revenus internes 2.3.1. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.2. Revenus internes 2.3.3. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation				
2.1.3. Intérêts passifs 2.1.3.1. Amortissements 2.1.3.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités 2.1.3.2.1 Financement de la facture sociale 2.1.3.2.2 Financement de la péréquation directe horizontale 2.1.3.2.3 Charges péréquatives - Récapitulatif 2.1.3.2.4 Transports publics 2.1.3.2.5 Reports de charges cantonales - Conclusions 2.1.4. Charges internes 2.1.4.1. Imputations internes (charges) 2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux 2.2. Analyse des charges - Récapitulation 2.3. Revenus fiscaux 2.3.1.1 Impôt sur le revenu 2.3.1.2. Impôt sur la fortune 2.3.1.3. Impôt sur le ferenu 2.3.1.4. Impôt sur le des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.1. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.6. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.8. Revenus internes 2.3.9. Revenus internes 2.3.1.9. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.1.9. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.1.9. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.1.1 Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 2.3.1.1 Analyse des charges et des revenus - Récapitulation			Aides et subventions	14
2.1.3.1. Amortissements 2.1.3.2.1 Remboursements, participations et subventions à des collectivités 2.1.3.2.2 Financement de la facture sociale 2.1.3.2.3 Charges péréquatives - Récapitulatif 2.1.3.2.4 Transports publics 2.1.3.2.5 Reports de charges cantonales - Conclusions 2.1.4. Charges internes 2.1.4.1 Imputations internes (charges) 2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux 2.2. Analyse des charges - Récapitulation 2.3. Analyse des revenus 2.3.1.1 Impôt sur le revenu 2.3.1.2 Impôt sur la fortune 2.3.1.3 Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.4. Impôt sur le sociétés 2.3.1.5 Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7 Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8 Recettes fiscales - Conclusion 2.3.1.9 Revenus non fiscaux 2.3.1.1 Revenus non fiscaux 2.3.1.2 Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.3.1.1 Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.1.2 Revenus non fiscaux 2.3.3.3 Revenus internes 2.3.4 Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5 Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 2.3.5 Analyse des charges et des revenus - Récapitulation				
2.1.3.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités 2.1.3.2.1 Financement de la facture sociale 2.1.3.2.2 Financement de la péréquation directe horizontale 2.1.3.2.3 Charges péréquatives - Récapitulatif 2.1.3.2.4 Transports publics 2.1.3.2.5 Reports de charges cantonales - Conclusions 2.1.4. Charges internes 2.1.4.1. Imputations internes (charges) 2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux 2.2. Analyse des charges - Récapitulation 2.3. Revenus fiscaux 2.3.1.1. Impôt sur le revenu 2.3.1.2. Impôt sur le fortune 2.3.1.3. Impôt syn le fortune 2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des revenus - Récapitulation			Interets passifs	17
2.1.3.2.1 Financement de la facture sociale 2.1.3.2.2 Financement de la péréquation directe horizontale 2.1.3.2.3 Charges péréquatives - Récapitulatif 2.1.3.2.4 Transports publics 2.1.3.2.5 Reports de charges cantonales - Conclusions 2.1.4. Charges internes 2.1.4.1. Imputations internes (charges) 2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux 2.2. Analyse des charges - Récapitulation 2.3. Analyse des revenus 2.3.1. Revenus fiscaux 2.3.1.1. Impôt sur le revenu 2.3.1.2. Impôt syr la fortune 2.3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers 2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.1.9. Revenus non fiscaux 2.3.3.1.0. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.6. Equipement de modernisation des réseaux (EMR)			Amortissements	18
2.1.3.2.3 Charges péréquatives - Récapitulatif 2.1.3.2.4 Transports publics 2.1.3.2.5 Reports de charges cantonales - Conclusions 2.1.4. Charges internes 2.1.4.1. Imputations internes (charges) 2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux 2.2. Analyse des charges - Récapitulation 2.3. Analyse des revenus 2.3.1. Revenus fiscaux 2.3.1.1. Impôt sur le revenu 2.3.1.2. Impôt sur la fortune 2.3.1.3. Impôt sur le sétrangers 2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation			Remboursements, participations et subventions à des collectivites	16
2.1.3.2.3 Charges péréquatives - Récapitulatif 2.1.3.2.4 Transports publics 2.1.3.2.5 Reports de charges cantonales - Conclusions 2.1.4. Charges internes 2.1.4.1. Imputations internes (charges) 2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux 2.2. Analyse des charges - Récapitulation 2.3. Analyse des revenus 2.3.1. Revenus fiscaux 2.3.1.1. Impôt sur le revenu 2.3.1.2. Impôt sur la fortune 2.3.1.3. Impôt sur le sétrangers 2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation		2.1.3.2.1	Financement de la néréquation directe herizontale	15
2.1.3.2.4 Transports publics 2.1.3.2.5 Reports de charges cantonales - Conclusions 2.1.4. Charges internes 2.1.4.1. Imputations internes (charges) 2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux 2.2. Analyse des charges - Récapitulation 2.3. Analyse des revenus 2.3.1. Impôt sur le revenu 2.3.1.2. Impôt sur la fortune 2.3.1.3. Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.4. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.8. Revenus non fiscaux 2.3.9. Revenus non fiscaux 2.3.9. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.9. Analyse des revenus - Récapitulation		2.1.3.2.2	Charges péréquatives - Pécapitulatif	23
2.1.3.2.5 Reports de charges cantonales - Conclusions 2.1.4. Charges internes 2.1.4.1 Imputations internes (charges) 2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux 2.2. Analyse des charges - Récapitulation 2.3. Analyse des revenus 2.3.1. Impôt sur le revenu 2.3.1.2. Impôt sur le revenu 2.3.1.3. Impôt syecial sur les étrangers 2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 2.3.5. Equipement de modernisation des réseaux (EMR)		2.1.3.2.3	Transports publics	2-
2.1.4. Charges internes 2.1.4.1. Imputations internes (charges) 2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux 2.2. Analyse des charges - Récapitulation 2.3. Analyse des revenus 2.3.1. Revenus fiscaux 2.3.1.1. Impôt sur le revenu 2.3.1.2. Impôt sur la fortune 2.3.1.3. Impôt sur les étrangers 2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 2.3.5. Equipement de modernisation des réseaux (EMR)		2.1.3.2.4	Reports de charges cantonales - Conclusions	27
2.1.4.1. Imputations internes (charges) 2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux 2.2. Analyse des charges - Récapitulation 2.3. Analyse des revenus 2.3.1. Revenus fiscaux 2.3.1.1. Impôt sur le revenu 2.3.1.2. Impôt sur la fortune 2.3.1.3. Impôt sur les étrangers 2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 2.3.6. Equipement de modernisation des réseaux (EMR)			Charges internes	2;
2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux 2.2. Analyse des charges - Récapitulation 2.3. Analyse des revenus 2.3.1. Revenus fiscaux 2.3.1.1. Impôt sur le revenu 2.3.1.2. Impôt sur la fortune 2.3.1.3. Impôt sypécial sur les étrangers 2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 3. Equipement de modernisation des réseaux (EMR)			Imputations internes (charges)	28
2.3. Analyse des revenus		2.1.4.2.	Attributions aux fonds et financements spéciaux	28
2.3.1. Revenus fiscaux 2.3.1.1. Impôt sur le revenu 2.3.1.2. Impôt sur la fortune 2.3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers 2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 2.3.6. Equipement de modernisation des réseaux (EMR)		2.2.	Analyse des charges - Récapitulation	30
2.3.1. Revenus fiscaux 2.3.1.1. Impôt sur le revenu 2.3.1.2. Impôt sur la fortune 2.3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers 2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 2.3.6. Equipement de modernisation des réseaux (EMR)		2.3.	Analyse des revenus	31
2.3.1.1. Impôt sur le revenu 2.3.1.2. Impôt sur la fortune 2.3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers 2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 2.3.6. Equipement de modernisation des réseaux (EMR)				
2.3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers 2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation Equipement de modernisation des réseaux (EMR)			Impôt sur le revenu	34
2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés 2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation Equipement de modernisation des réseaux (EMR)				
2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés 2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation 2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 2.3.6. Equipement de modernisation des réseaux (EMR)				
2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation			Impôt sur le bénéfice net des sociétés	36
2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers 2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 3. Equipement de modernisation des réseaux (EMR)				
2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion 2.3.2. Revenus non fiscaux 2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 3. Equipement de modernisation des réseaux (EMR)				
2.3.2. Revenus non fiscaux			Part sur l'impot sur les gains immobiliers	3/
2.3.3. Revenus internes 2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation 2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation Equipement de modernisation des réseaux (EMR)			Recettes fiscales - Conclusion	3/
2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation				
2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation 3. Equipement de modernisation des réseaux (EMR)			Analyse des revenus - Pécanitulation	40
3. Equipement de modernisation des réseaux (EMR)				
		۷.3.3.	Analyse des charges et des revenus Recapitulation	
	3.	Equipe	ment de modernisation des réseaux (EMR)	45
4. Conclusions	•	_ 1		
		_ 1		46

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

La Municipalité a souhaité, par le présent préavis, donner une explication aussi complète que possible sur son projet de budget 2013, par le biais d'une analyse détaillée des charges et des revenus développée au chapitre 2.

En préambule, nous rappelons ici quelques éléments du contexte dans lequel se place ce projet de budget :

Les exercices 2006 à 2011 se sont bouclés avec des excédents de revenus. Ces bons résultats ont été rendus possibles grâce à des recettes exceptionnelles, à une baisse de notre participation au financement des charges péréquatives, ainsi qu'aux effets d'une excellente conjoncture qui s'est concrétisée par d'importantes rentrées fiscales.

Malgré la situation économique incertaine, le bouclement des comptes de l'année 2012 s'annonce dans la même tendance que ces six dernières années. En effet, le niveau attendu des recettes fiscales (qui devrait être proche de celui prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2012), une bonne maîtrise des charges communales, ainsi que le décompte final favorable de la péréquation 2011, sont autant d'éléments qui contribueront, selon toute vraisemblance, à un résultat des comptes à nouveau positif pour l'année 2012.

Pour son budget 2013, la Municipalité a conservé un objectif général de maîtrise des charges de fonctionnement et d'équilibre budgétaire. Elle a ainsi demandé à l'ensemble des services de l'administration d'être particulièrement critiques et restrictifs, notamment sur les postes d'achats de biens, services et marchandises (comptes 31) pour lesquels des écarts importants ont été régulièrement constatés entre les montants portés au budget et ceux effectivement dépensés en cours d'année. Seules les dépenses strictement nécessaires et pouvant être assumées par le personnel en place ont été admises.

La Municipalité a néanmoins admis, au terme d'une analyse détaillée et en regard des objectifs de son programme de législature, une dotation importante en personnel supplémentaire, équivalente à 10 ETP (équivalent temps plein). Elle s'en explique de manière détaillée au chapitre 2.1.1.1 du préavis.

Par ailleurs, le budget 2013 est marqué par plusieurs éléments nouveaux modifiant sa structure et qui influencent de manière plus ou moins importante le niveau des charges et des revenus :

- reclassification comptable du Collège Arnold Reymond avec les autres Collèges;
- reclassification comptable du bâtiment du Théâtre de l'Octogone avec les autres bâtiments communaux du patrimoine administratif;
- regroupement de l'ensemble des charges et des revenus sous une seule entité pour le Théâtre de l'Octogone;
- création d'un service de la communication ;
- mise en place de taxes sur le traitement et l'élimination des déchets.

Enfin, le budget de l'année 2013 est très fortement marqué par l'accroissement de nos charges non maîtrisables, en particulier celui de notre participation aux charges cantonales, dû pour l'essentiel à la forte progression de la facture sociale.

Cette augmentation de la facture sociale est encore aggravée par les effets du rattrapage financier de la bascule d'impôt en faveur du Canton de l'année 2011, qui représente pour Pully environ CHF 400'000.00 supplémentaire par an.

Globalement, les charges non maîtrisables augmentent de CHF 2.6 mios par rapport au budget 2012 et de CHF 13.5 mios par rapport aux comptes 2011!

Malgré ce contexte défavorable, la Municipalité soumet au Conseil communal un budget 2013 très proche de l'équilibre, conformément à son objectif. Elle reste convaincue qu'elle parviendra à boucler les comptes 2013 avec un excédent de revenus, par une attention particulière aux dépenses engagées en cours d'année.

A l'instar des budgets des années 2011 et 2012, conformément à l'article 9 de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (CISTEP), le budget de la CISTEP doit être adopté par la majorité des Conseils communaux des communes membres.

Ce dernier vous est présenté en annexe et fait l'objet d'une conclusion séparée. Les montants indiqués dans ce document concernent l'ensemble des communes membres. La participation de Pully s'élèvera à CHF 78'300.00 pour l'année 2013 (compte 460.3526).

2. Analyses

Le budget communal est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

La comparaison avec le budget communal 2012 est établie sur la base du budget voté par le Conseil communal (sans les demandes de crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges et des revenus entre le budget 2013, le budget 2012 voté par le Conseil communal, les comptes 2011 et les comptes 2010 (en CHF) :

	Budget 2013	Budget 2012	Comptes 2011	Comptes 2010
Total des charges	140'440'675.00	136'594'100.00	130'976'045.75	129'069'495.47
Total des revenus	140'320'100.00	136'876'400.00	133'567'357.49	131'897'855.69
Résultats (- = Bénéfice)	120'575.00	-282'300.00	-2'591'311.74	-2'828'360.22

2.1. Analyse des charges

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1.1. Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables. Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux autorités et au personnel;
- les charges relatives aux biens, services et marchandises ;
- les charges relatives aux aides et subventions octroyées.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2013 et le budget 2012 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2013	Budget 2012	Ecarts	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	27'275'700.00	26'120'900.00	1'154'800.00	4.4%
Biens, services et marchandises	21'665'375.00	21'701'800.00	-36'425.00	-0.2%
Aides et subventions	6'094'350.00	6'337'600.00	-243'250.00	-3.8%
Total des charges maîtrisables	55'035'425.00	54'160'300.00	875'125.00	1.6%

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2013 et les comptes de l'année 2011 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2013	Comptes 2011	Ecarts	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	27'275'700.00	30'351'565.30	-3'075'865.30	-10.1%
Biens, services et marchandises	21'665'375.00	19'696'706.17	1'968'668.83	10.0%
Aides et subventions	6'094'350.00	5'123'581.50	970'768.50	18.9%
Total des charges maîtrisables	55'035'425.00	55'171'852.97	-136'427.97	-0.2%

En analysant les données figurant dans les tableaux ci-dessus, nous remarquons que les charges relatives aux autorités et au personnel progressent de 4.4% par rapport au budget 2012 et baissent de 10.1% par rapport aux comptes 2011.

La forte diminution par rapport aux comptes 2011 provient du transfert du personnel de police, dès le 1^{er} janvier 2012, à l'Association intercommunale. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2012, le personnel rattaché à la police ne fait plus partie du personnel communal. Par conséquent, les comparatifs des charges maîtrisables avec les comptes 2011 ne sont, en l'état, pas représentatifs. C'est pour cette raison qu'il y a lieu de sortir les charges relatives aux activités de police afin d'établir des comparaisons correctes.

Tableau comparatif des charges maîtrisables (sans les charges de police) entre le budget 2013 et les comptes 2011 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2013	Comptes 2011	Ecarts	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	27'275'700.00	24'310'538.05	2'965'161.95	12.2%
Biens, services et marchandises	21'665'375.00	19'017'783.64	2'647'591.36	13.9%
Aides et subventions	6'094'350.00	5'120'511.50	973'838.50	19.0%
Total des charges maîtrisables	55'035'425.00	48'448'833.19	6'586'591.81	13.6%

En analysant les données figurant dans le tableau ci-dessus, nous constatons que les charges relatives aux autorités et au personnel, sans la police, augmentent de 12.2% par rapport aux comptes 2011.

2.1.1.1. Autorités et personnel

La progression des charges relatives aux autorités et personnel de 4.4% par rapport au budget 2012, provient pour l'essentiel de l'ajustement du nombre de collaborateurs aux besoins dans différents domaines d'activités.

En effet, la Municipalité a admis une augmentation de l'effectif du personnel communal de 10.0 ETP par rapport à celui prévu au budget 2012.

Cette adaptation de l'effectif répond à différents types de besoin que l'on peut regrouper comme suit :

- ajustements de taux d'activité de certains collaborateurs afin de l'adapter à la réalité constatée, en particulier pour limiter le niveau des heures supplémentaires;
- nouveaux postes liés à de nouvelles prestations ;
- nouveaux postes liés à des prestations qui font l'objet d'une refacturation ;
- nouveaux postes liés à la mise en œuvre de projets d'investissement ;
- transfert d'un poste d'une entité intercommunale à la Commune.

Ajustement de taux d'activité:

Ces ajustements résultent du relevé et de l'analyse des heures effectives des collaborateurs dans certains domaines d'activité. Les augmentations de postes correspondent à des prestations indispensables et doivent permettre de limiter le niveau des heures supplémentaires et le recours à du personnel auxiliaire dans des situations d'urgence.

Détail des ajustements de taux d'activité de certains collaborateurs :

	Augmentations	<u>Diminutions</u>	<u>Variation</u>
<u>Entités</u>	de postes	de postes	effectif net
	<u>(en ETP)</u>	<u>(en ETP)</u>	<u>(en ETP)</u>
Services du personnel + communication	0.30		0.30
Théâtre de l'Octogone (régisseurs)	0.60		0.60
Piscines (garde-bains)	0.20		0.20
Informatique + cadastre		0.30	-0.30
Totaux	1.10	0.30	0.80

Nouveaux postes liés à de nouvelles prestations :

Ces nouveaux postes nous permettront d'améliorer les prestations à la population. Ainsi, les horaires d'ouverture de la bibliothèque communale seront étendus pour mieux répondre aux besoins, le nombre de places dans les réfectoires primaires sera sensiblement augmenté (demandes importantes des parents).

Enfin, un renforcement est nécessaire dans la perspective de la prochaine mise en œuvre de notre politique du logement.

Détail des nouveaux postes liés à la création de nouvelles prestations :

Description nouvelle prestation	Augmentations de postes (en ETP)	Diminutions de postes (en ETP)	Variation effectif net (en ETP)
Bibliothèque - augmentation des heures d'ouverture	0.80		0.80
Réfectoires primaires - augmentation du nombre de places suite à une forte demande	0.60		0.60
Politique du logement - chargé de projet pour mener à bien les différentes actions (compensé par suppression poste fixe à 100% remplacé par des auxiliaires à 40%)	1.00	0.60	0.40
Totaux	2.40	0.60	1.80

Nouveaux postes faisant l'objet d'une refacturation à des communes partenaires :

La Ville de Pully collabore depuis de nombreuses années avec ses communes voisines de Belmont-sur-Lausanne et Paudex dans de nombreux domaines d'activités.

Dans le cadre de l'entretien des réseaux, la Direction des travaux et ses services industriels (DTSI) entend encore intensifier les collaborations déjà existantes entre nos communes. Deux postes supplémentaires permettront d'étendre les prestations fournies aux communes de Paudex et de Belmont-sur-Lausanne, tout en améliorant également le suivi de nos propres réseaux.

La refacturation à destination de ces deux communes sera adaptée afin de couvrir ces charges supplémentaires.

Détail des nouveaux postes qui font l'objet d'une refacturation :

Description nouveaux postes	Augmentations de postes (en ETP)	<u>Diminutions</u> <u>de postes</u> <u>(en ETP)</u>	Variation effectif net (en ETP)
Service des eaux - appareilleur	1.00		1.00
Service électrique - électricien de réseau	1.00		1.00
Totaux	2.00	0.00	2.00

Nouveaux postes liés à la mise en œuvre de projets d'investissements :

L'effectif actuel de nos services techniques permet de gérer un volume d'investissements compris entre CHF 5 mios et CHF 10 mios au maximum, avec des difficultés liées à une surcharge de travail importante des collaborateurs.

Le plan d'investissements mis à jour et arrêté par la Municipalité pour la période 2012-2016 voit un accroissement conséquent de son enveloppe globale (CHF 92 mios) et donc aussi du montant annuel moyen qui est de l'ordre de CHF 18 mios.

Ces montants sont explicités dans le préavis d'intention consacré à ce programme d'investissement. Si une partie de ces montants couvre le maintien du patrimoine construit de la Commune et le renouvellement de ses infrastructures souterraines, un peu plus de la moitié du montant global correspond à la mise en œuvre progressive du programme de législature de la Municipalité.

A l'évidence, il ne sera pas possible de gérer l'équivalent de deux à trois fois les investissements actuels avec le même personnel. La Municipalité a donc admis un renforcement raisonnable du personnel des services techniques, dans un souci de cohérence avec ses intentions, notamment celle d'assumer le développement nécessaire de notre Ville.

De plus, cela permettra également à la Ville de Pully de finaliser l'obtention du label « Cité de l'énergie », conformément à la motion renvoyée par le Conseil communal à la Municipalité.

Enfin, il est important de préciser qu'il est également essentiel de renforcer l'équipe administrative, actuellement sous-dimensionnée, dans la perspective de la gestion de nouveaux projets.

La Municipalité a envisagé des contrats de durée déterminée pour les postes en lien avec ces nouveaux projets. Cette voie n'est toutefois pas réaliste dans un marché où il est très difficile de trouver du personnel qualifié. Il convient de relever toutefois qu'un contrat de

durée indéterminée permet un licenciement en cas d'abandon ou de fin d'un projet déterminé auquel le personnel est affecté.

Détail des nouveaux postes liés à des grands projets d'investissement :

Description nouveaux postes	Augmentations de postes (en ETP)	Diminutions de postes (en ETP)	Variation effectif net (en ETP)
Service technique - ingénieur	1.00		1.00
Service technique - chef de projet en génie civil	1.00		1.00
Service technique - secrétariat - adjoint administratif	1.00		1.00
Service technique - délégué à l'énergie en vue de l'obtention du label « Cité de l'énergie »	0.50		0.50
Service de l'urbanisme - architecte (en complément d'un poste disponible à 60% impossible à repourvoir)	0.40		0.40
Service de l'Urbanisme - secrétaire	0.50		0.50
Totaux	4.40	0.00	4.40

Transferts de postes:

Le transfert du responsable de la station intercommunale de la STEP dans le personnel communal se justifie par le fait que ce collaborateur effectue de plus en plus de travaux en relation avec le réseau d'assainissement des eaux usées de la Ville de Pully. Il est important de préciser que les travaux qu'effectue ce collaborateur en relation avec la STEP intercommunale seront refacturés à cette dernière. Auparavant, ce collaborateur était inclus dans le chapitre n°470 (STEP intercommunale). Ainsi l'effectif total des entités intercommunales diminue de 1.0 ETP alors que l'effectif du personnel communal, quant à lui, augmente de 1.0 ETP.

Détail des transferts de postes d'une entité intercommunale à la Commune :

Poste transféré	Augmentations de postes (en ETP)	<u>Diminutions</u> <u>de postes</u> <u>(en ETP)</u>	Variation effectif net (en ETP)
Réseau des eaux usées - responsable de la STEP	1.00		1.00
Totaux	1.00	0.00	1.00

Récapitulatif de l'ensemble des postes nouveaux inclus dans le budget 2013 :

	<u>Augmentations</u>	<u>Diminutions</u>	<u>Variation</u>
<u>Postes</u>	<u>de postes</u>	de postes	effectif net
	(en ETP)	(en ETP)	(en ETP)
Services du personnel + communication	0.30		0.30
Théâtre de l'Octogone (régisseurs)	0.60		0.60
Piscines (garde-bains)	0.20		0.20
Informatique + cadastre		0.30	-0.30
Bibliothèque (agent information doc.)	0.80		0.80
Réfectoires primaires	0.60		0.60
Service des domaines (chargé de projet)	1.00	0.60	0.40
Service des eaux (appareilleur)	1.00		1.00
Service électrique (électricien réseau)	1.00		1.00
Service technique (ingénieur)	1.00		1.00
Service technique (chef de projet)	1.00		1.00
Service technique (adjoint admin.)	1.00		1.00
Service technique (délégué à l'énergie)	0.50		0.50
Service de l'urbanisme (architecte)	0.40		0.40
Service de l'urbanisme (secrétaire)	0.50		0.50
Transfert responsable de la STEP	1.00		1.00
Totaux	10.90	0.90	10.00

Ainsi, l'effectif total du personnel communal inclus dans le budget 2013 est de 183.05 ETP.

La Municipalité est convaincue que cet effectif est adapté à l'évolution des tâches de l'administration liées à la progression démographique de notre Commune, ainsi qu'à l'évolution des besoins et attentes de sa population.

Pour 2013, nous avons tenu compte d'une indexation de 0.5% qui ne sera donnée que si un accroissement effectif de l'indice des prix à la consommation est constaté. Enfin, comme chaque année, nous avons prévu une enveloppe budgétaire correspondant à la totalité des augmentations statutaires possibles. Celles-ci sont décidées au terme de la procédure

d'évaluation de fin d'année ; le montant effectif attribué est généralement inférieur à la prévision du budget.

Rappel des augmentations 2012

Il est à noter que la pérennisation de deux postes durant l'année 2012 a eu comme conséquence une augmentation de l'effectif du personnel communal de l'équivalent de 1.35 ETP. De plus, il est important de préciser qu'en 2012, la Municipalité a décidé de privilégier des solutions temporaires afin de nous adapter au mieux aux besoins fluctuants de certains services et ainsi d'éviter de pérenniser des postes inutilement.

De plus, nous rappelons que, dès 2012, la Municipalité a souhaité présenter de manière plus réaliste le poste des accueillantes en milieu familial (compte 760.3012). En effet, ces dernières sont salariées par la Commune mais leur salaire est complètement refacturé aux parents. Néanmoins, cette masse salariale est versée par nos services, raison pour laquelle nous avons décidé, dès 2012, de la faire apparaître en tant que telle pour plus de transparence, puisque que ces personnes sont des salariées auxiliaires au même titre que les autres.

2.1.1.2. Biens, services et marchandises

Nous remarquons que les achats de biens, services et marchandises sont à peu près au même niveau que ceux prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2012. Par contre, par rapport aux comptes de l'année 2011, sans les charges de police, nous devons constater une progression importante de ce type de charges.

L'augmentation d'un peu plus de CHF 2.6 mios par rapport aux comptes de l'année 2011 (sans les charges relatives à la police) provient des postes suivants :

		<u>Montants (en CHF)</u>
a) Achats et consommation d'électricité	CHF	166'600.00
b) Achats produits et fournitures de nettoyage	CHF	142'900.00
c) Entretien des bâtiments	CHF	195'600.00
d) Entretien des canalisations	CHF	176'200.00
e) Entretien parcs et zones de loisirs	CHF	345'100.00
f) Frais d'honoraires et frais expertises	CHF	1'229'700.00
g) Impôts et taxes	CHF	181'200.00
h) Divers	CHF	210'300.00
Total	CHF	2'647'600.00

a) Achat et consommation d'électricité

C'est la somme totale de CHF 3'733'700.00 qui a été prévue dans le budget 2013, soit une progression d'environ CHF 166'600.00 par rapport aux comptes 2011 (sans la police). Cette hausse s'explique en grande partie par l'achat de services systèmes à Swissgrid dans le cadre du réseau électrique.

b) Achats produits et fournitures de nettoyage

C'est la somme totale de CHF 340'200.00 qui a été prévue dans le budget 2013, soit une progression d'environ CHF142'900.00 par rapport aux comptes 2011 (sans la police). Cette hausse s'explique en grande partie par l'introduction, dès le 1^{er} janvier 2013, de taxes sur le traitement et l'élimination des déchets. Dans ce contexte, notre Commune sera dans l'obligation d'acquérir des sacs taxés dans le cadre du nettoyage des bâtiments communaux.

c) Entretien des bâtiments communaux

C'est la somme totale de CHF 2'100'900.00 qui a été prévue dans le budget 2013, soit une progression d'environ CHF 195'600.00 par rapport aux comptes 2011 (sans la police). Cette hausse s'explique en grande partie par des travaux devant être impérativement effectués suite à des mises en conformité et à des reports les années précédentes.

d) Entretien des canalisations

C'est la somme totale de CHF 779'950.00 qui a été prévue dans le budget 2013, soit une hausse d'environ CHF 176'200.00 par rapport aux comptes 2011 (sans la police). Cette augmentation s'explique en grande partie par la pose d'un Molok et le contrôle de canalisations privées.

e) Entretien des parcs et des zones de loisirs

C'est la somme totale de CHF 1'393'400.00 qui a été prévue dans le budget 2013, soit une hausse d'environ CHF 345'100.00 par rapport aux comptes 2011 (sans la police). Cette augmentation s'explique en grande partie par l'entretien spécifique de l'établissement horticole de Rennier 44, par l'aménagement de l'Avenue des Bains, par la sécurisation ponctuelle, suite aux rapports du bureau de prévention des accidents (BPA), par le renouvellement d'arbres d'avenue et par des aménagements paysagers divers.

f) Frais d'honoraires et frais d'expertises

C'est la somme totale de CHF 2'502'300.00 qui a été prévue dans le budget 2013, soit une hausse d'environ CHF 1'229'700.00 par rapport aux comptes 2011 (sans la police).

Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

Description		<u>Montants</u>
Achats de spectacles pour le Théâtre de l'Octogone	CHF	490'000.00
Frais de publicité du Théâtre de l'Octogone	CHF	120'000.00
Etude sur gestion électronique des documents (GED)	CHF	45'000.00
Remplacement portail Web de la Bibliothèque	CHF	22'000.00
Migration nom de domaine interne	CHF	20'000.00
Analyse gestion des ressources	CHF	20'000.00
Police des déchets	CHF	63'000.00
Contrôles et inspections de bien-fonds (réseau épuration eaux)	CHF	75'000.00
Analyse parascolaire et besoins généraux	CHF	25'000.00
Etude installation connexion internet classes primaires	CHF	40'000.00
Analyse Harmos (transports, classes,)	CHF	25'000.00
Expertise des réfectoires primaires et secondaires	CHF	25'000.00
Politique sociale communale pour les seniors	CHF	80'000.00
Expertise et enquête centre social culturel	CHF	20'000.00
Plan directeur électricité / Gestion du patrimoine	CHF	30'000.00
Plan directeur de l'énergie	CHF	30'000.00
Négociation location infrastructures souterraines	CHF	20'000.00
Augmentation de divers mandats	CHF	79'700.00
Total augmentation des frais d'honoraires et d'expertises	CHF	1'229'700.00

g) Impôts et taxes

C'est la somme totale de CHF 429'800.00 qui a été prévue dans le budget 2013, soit une hausse d'environ CHF 181'200.00 par rapport aux comptes 2011 (sans la police). Cette progression importante s'explique par l'entrée en vigueur, dès le 1^{er} janvier 2013, des taxes sur le traitement et l'élimination des déchets. En effet, notre Commune devra s'acquitter, à l'instar de tous les propriétaires de la taxe de base calculée sur le volume ECA.

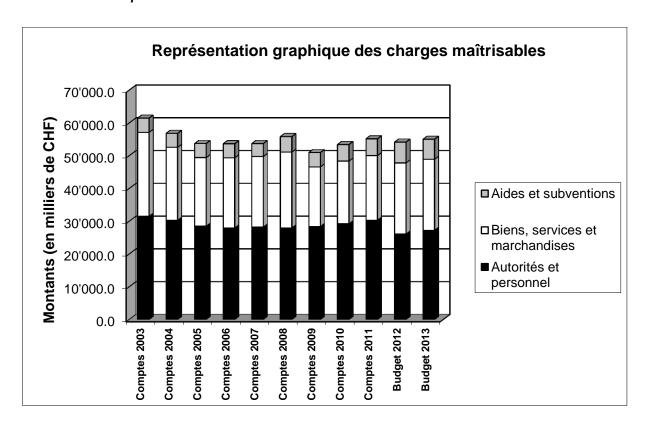
2.1.1.3. Aides et subventions

Les aides et subventions sont, quant à elles, en diminution par rapport au budget 2012 (-3.8%) et en forte progression (19.0%) par rapport aux comptes de l'année 2011 (sans les charges de police). La diminution constatée par rapport au budget 2012 provient essentiellement de l'intégration complète du Théâtre de l'Octogone dans la comptabilité communale. En effet, jusqu'en 2012, la programmation du Théâtre était financée par le biais d'une subvention communale alors que, dès l'année 2013, toutes les charges liées au bon fonctionnement de l'Octogone ont été rapatriées dans un chapitre spécialement prévu à cet effet.

L'importante augmentation constatée par rapport aux comptes 2011 (sans les charges de police) provient, pour l'essentiel, de la hausse du coût du réseau de l'accueil de l'enfance, de l'introduction d'une subvention relative aux transports des jeunes en formation, de l'augmentation du coût par habitant ainsi que de la population pour le maintien à domicile, de la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance et la mise en

place de mesures sociales ciblées dans le cadre de l'introduction de taxes sur l'élimination et le traitement des déchets.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



Il est à noter que la baisse constatée sur le budget 2012 des charges maîtrisables provient du transfert du personnel de Police, dès le 1^{er} janvier 2012, à l'Association intercommunale.

2.1.2. Charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle.

Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- les charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- les charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

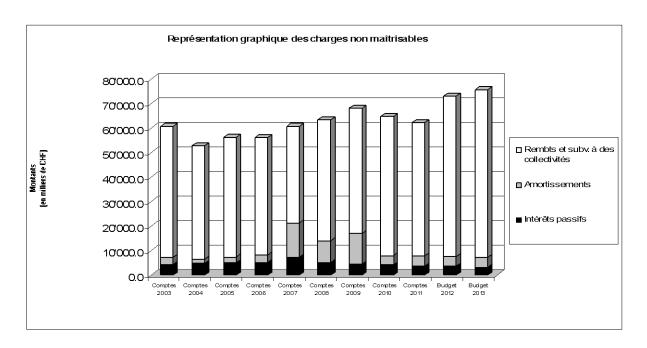
Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2013 et le budget 2012 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2013	Budget 2012	Ecarts	Ecarts (en %)
Intérêts passifs	3'258'800.00	3'648'700.00	-389'900.00	-10.7%
Amortissements	4'042'900.00	3'866'900.00	176'000.00	4.6%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	68'356'050.00	65'515'700.00	2'840'350.00	4.3%
Total des charges non maîtrisables	75'657'750.00	73'031'300.00	2'626'450.00	3.6%

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2013 et les comptes 2011 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2013	Comptes 2011	Ecarts	Ecarts (en %)
Intérêts passifs	3'258'800.00	3'662'552.82	-403'752.82	-11.0%
Amortissements	4'042'900.00	4'196'545.54	-153'645.54	-3.7%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	68'356'050.00	54'312'234.80	14'043'815.20	25.9%
Total des charges non maîtrisables	75'657'750.00	62'171'333.16	13'486'416.84	21.7%

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.1.3. Intérêts passifs

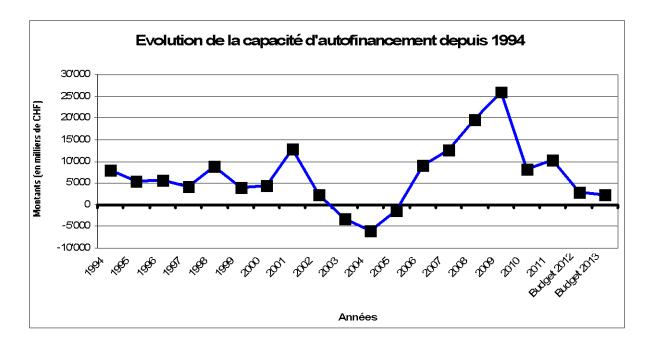
Pour l'exercice 2013, la dette communale devrait évoluer de la manière suivante :

Libellé	Montants (en milliers de CHF)
Total des revenus prévus dans le budget 2013	+140'320.1
Total des charges prévues dans le budget 2013	- 140'440.7
Déficit prévu dans le budget 2013	-120.6
Eléments non monétaires :	
Imputations internes (charges) prévues dans le budget 2013	9'009.2
Imputations internes (revenus) prévues dans le budget 2013	-9'009.2
Amortissements comptables prévus dans le budget 2013 (minimum légal)	3'454.7
Attributions fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2013	738.3
Prélèvements fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2013	-1'790.2
Cash-flow (capacité d'autofinancement) prévu dans le budget 2013	2'282.2
Investissements prévus pour l'année 2013 (selon PI 2012-2016)	-14'343.3
Besoin en capitaux étrangers (augmentation de l'endettement)	-12'061.1
Liquidités prévisibles au 1 ^{er} janvier 2013	2'000.0
Augmentation probable de la dette durant l'exercice 2013	10'061.1
Dette probable au 31 décembre 2013	-95'000.0

Ainsi, au 31 décembre 2013, la dette communale devrait se situer aux alentours de CHF 95 mios et ce, grâce aux liquidités accumulées ces dernières années.

Les intérêts relatifs au budget 2013 sont inférieurs d'un peu moins de CHF 390'000.00 que ceux qui ont été prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2012. Il est intéressant de constater que, grâce aux excellents résultats réalisés depuis l'année 2006, notre Commune a été en mesure de rembourser la dette à la hauteur de CHF 59.4 mios, ce qui aura pour principale conséquence, une baisse des intérêts passifs d'environ CHF 1.7 mio, soit un peu plus de l'équivalent d'un point d'impôt.

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au budget 2013 :



On constate que, depuis l'année 2003, la Ville de Pully a systématiquement généré des marges d'autofinancement négatives, et ce jusqu'en 2005. Les années 2006 à 2011 ont été très bonnes et ont généré des marges d'autofinancement largement positives, ce qui a permis à notre commune de financer l'entier de ses investissements par des fonds propres et de rembourser une partie de la dette communale.

2.1.3.1. Amortissements

Les amortissements sont en progression de 4.6% par rapport au budget 2012. Ceci provient pour l'essentiel de l'amortissement du filtre à bande de la STEP qui est prévu, en une seule fois, sur l'exercice 2013. Il est à noter que cette dépense supplémentaire sera totalement compensée par un prélèvement sur les fonds relatifs à la rénovation du bâtiment ainsi qu'aux machines de la STEP. Nous rappelons que les amortissements comptables sont pratiqués selon le minimum légal. Par conséquent, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre quant à la réduction de ce type de charges.

Par rapport aux comptes 2011, on constate une diminution de 3.7%.

2.1.3.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

L'augmentation de 4.3% par rapport au budget 2012 provient pour l'essentiel de la forte progression de la facture sociale ainsi que du mécanisme de correction de la bascule d'impôt de l'année 2011.

La forte progression de 25.9% par rapport aux comptes de l'année 2011 provient également de l'Association intercommunale de Police. En effet, dès le 1^{er} janvier 2012, les charges liées à la Police (frais de personnel, achat de matériel, etc.) ne sont plus enregistrées dans la comptabilité communale, dans les comptes correspondants ; notre Commune finance

cette Association par le biais d'une participation qui fait partie des remboursements, participations et subventions à des collectivités.

Durant l'été de cette année, nous avons reçu le décompte final relatif aux charges péréquatives de l'année 2011. Il s'avère que le Canton nous a remboursé la somme nette d'environ CHF 2.0 mios. Ce montant viendra influencer de manière positive les comptes de l'année 2012. Il est important de préciser qu'il s'agit du 1^{er} décompte final du nouveau système péréquatif entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

2.1.3.2.1 Financement de la facture sociale

Afin d'alléger le financement des communes vaudoises relatif à la facture sociale, le nouveau système de péréquation, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011, prévoit, contre une bascule de six points d'impôts des communes en faveur du Canton, une diminution de la facture sociale. Pour ce faire, certains régimes ont été sortis de la facture sociale et, par conséquent, seront financés uniquement par le Canton. Les régimes concernés sont les suivants :

- les subsides à l'assurance maladie versés aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI;
- l'enseignement spécialisé;
- l'aide au domaine de l'asile.

Par conséquent, la participation au financement de la facture sociale de notre Commune, selon le nouveau système péréquatif vaudois, se présente de la manière suivante :

Couches		Montants
1 ^{ère} couche - Prélèvement sur les recettes conjoncturelles	CHF	4'187'897.00
2 ^{ème} couche - Ecrêtage de la capacité financière	CHF	6'815'161.00
3 ^{ème} couche - Paiement en points d'impôts écrêtés (15.09)	CHF	16'720'196.00
Mécanisme de correction bascule d'impôt de 2011	CHF	404'108.00
Total participation de notre Commune à la facture sociale	CHF	28'127'362.00

La réforme de la péréquation intercommunale vaudoise entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 a prévu un basculement au Canton d'un quart du montant total de la facture sociale communale assorti d'une bascule d'impôt de six points des communes en faveur de l'Etat. En vertu de l'article 9, alinéas 3 et 4 du décret fixant les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales (DLPIC), la bascule doit être corrigée par décret avec effet au 1^{er} janvier 2013 sur la base des valeurs effectives de l'année 2011 qui auraient dû conduire à une bascule d'impôt des communes à l'Etat de 6.37 points.

Dans le but de corriger les effets financiers de la bascule d'impôt de 2011, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil de ne pas augmenter le coefficient d'impôt cantonal de 0.37 point à l'aide d'une bascule d'impôt mais de convertir ce 0.37 point d'impôt en un montant annuel fixe pérenne d'environ CHF 10.5 mios à reporter sur la facture sociale des communes, ce qui représente pour la Ville de Pully, la somme de CHF 404'108.00.

S'agissant du rattrapage financier des années 2011 et 2012 à effectuer par les communes, celles-ci remboursent à l'Etat un montant approximatif de CHF 21.7 mios correspondant à l'excédent perçu durant cette période par les communes, complété d'un intérêt rémunératoire de 3% l'an. Ce remboursement, effectué à parts égales en 2013 et en 2014, sera réparti entre les communes à raison de 0.37 point d'impôt communal par an. Ainsi, pour l'année 2013, le rattrapage financier annualisé représente un montant d'environ CHF 10.8 mios part des intérêts compris. Un montant identique sera récupéré par l'Etat auprès des communes en 2014. Ce nouveau mécanisme a été approuvé par les représentants de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et de l'Association des Communes Vaudoises (AdCV) dans le cadre de la plateforme Canton-communes respectant ainsi la neutralité financière pour chacun des partenaires concernés.

Par rapport au décompte final de l'année 2010, qui, lui, a été établi selon l'ancien système péréquatif, nous constatons que notre participation incluse dans le budget 2013 est supérieure d'environ CHF 0.7 mio. Cependant, il ne faut pas oublier que notre Commune s'est vue « amputer » de l'équivalent de six points d'impôt en faveur du Canton, ce qui représente une baisse de nos recettes fiscales de l'ordre de CHF 7.2 mios. Ainsi, deux ans après l'entrée en vigueur du nouveau système péréquatif, sensé alléger la participation des communes au financement de la facture sociale, l'on constate que notre participation est plus élevée qu'avant l'introduction du nouveau système et ce, tout en ayant perdu l'équivalent de six points d'impôt. Par conséquent, cela représente une perte pour notre Commune d'approximativement CHF 7.9 mios.

Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2013 et le décompte final pour l'année 2011 (en CHF) :

Libellé	Budget 2013	Décompte 2011	Différence	Différence (en %)
PC à domicile et hébergement	9'194'700.00	8'462'090.00	732'610.00	8.7%
Assurance maladie	2'462'800.00	2'075'713.00	387'087.00	18.6%
RI et participation cantonale à l'assurance chômage	9'688'400.00	8'839'231.00	849'169.00	9.6%
Subventions et aides aux personnes handicapées	4'333'700.00	3'765'016.00	568'684.00	15.1%
Prestations pour la famille et autres prestations sociales	826'700.00	752'920.00	73'780.00	9.8%
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'217'000.00	1'171'600.00	45'400.00	3.9%
Total facture sociale	27'723'300.00	25'066'570.00	2'656'730.00	10.6%

Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2013 et le budget 2012 (en CHF) :

Libellé	Budget 2013	Budget 2012	Différence	Différence (en %)
PC à domicile et hébergement	9'194'700.00	8'914'900.00	279'800.00	3.1%
Assurance maladie	2'462'800.00	2'001'000.00	461'800.00	23.1%
RI et participation cantonale à l'assurance chômage	9'688'400.00	8'538'400.00	1'150'000.00	13.5%
Subventions et aides aux personnes handicapées	4'333'700.00	3'905'200.00	428'500.00	11.0%
Prestations pour la famille et autres prestations sociales	826'700.00	1'228'000.00	-401'300.00	-32.7%
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'217'000.00	1'174'600.00	42'400.00	3.6%
Total facture sociale	27'723'300.00	25'762'100.00	1'961'200.00	7.6%

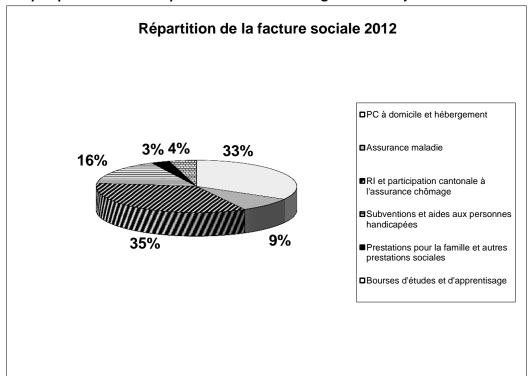
Globalement, la part des communes vaudoises au financement de la facture sociale pour l'année 2013 est d'environ CHF 620 mios, soit une augmentation d'environ 7% par rapport aux acomptes calculés dans le cadre de l'élaboration du budget 2012.

Les travaux conduits sous la direction de la Plateforme Canton Communes ont abouti à la nouvelle loi sur les péréquations intercommunales et à des changements importants dans la composition de la facture sociale. Ainsi, l'Etat de Vaud en a profité pour revoir la répartition entre les différents régimes afin de présenter des ensembles de dépenses plus homogènes. Par conséquent, l'ancien régime « Aides, subventions et autres régimes sociaux » a été réparti entre les régimes « RI et participation cantonale à l'assurance chômage », « Subventions et aides aux personnes handicapées » et « Prestations pour la famille et autres prestations sociales ». Quant au régime « Enseignement spécialisé », il sort de la facture sociale et le secteur bourse constitue, à lui seul, le nouveau 6ème régime.

Ainsi, les différents régimes de la facture sociale pour l'année 2013 se composent des éléments suivants :

- a) Prestations complémentaires à domicile et hébergement ;
- b) Assurance maladie;
- c) Revenu d'insertion (RI) et participation cantonale à l'assurance chômage ;
- d) Subventions et aides aux personnes handicapées ;
- e) Prestations pour la famille et autres prestations sociales ;
- f) Bourse d'études et d'apprentissage.

Graphique montrant la part de chacun des régimes de la facture sociale :



On peut constater que la part de la Ville de Pully à la facture sociale est passée de CHF 9.8 mios en 1994 à CHF 28.1 mios pour le budget 2013, soit une augmentation de CHF 18.3 mios (+186.7%).

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

15 points d'impôts 1994 15 points d'impôts 1995 1996 16 points d'impôts 15 points d'impôts 1997 23 points d'impôts 1998 21 points d'impôts 1999 2000 21 points d'impôts 2001 20 points d'impôts 2002 24 points d'impôts 2003 28 points d'impôts 33 points d'impôts 2004 36 points d'impôts 2005 27 points d'impôts 2006 17 points d'impôts 2007 20 points d'impôts 2008 20 points d'impôts 2009 24 points d'impôts 2010 20 points d'impôts **2011** 21 points d'impôts 2012 (budget) 23 points d'impôts 2013 (budget)

Dès lors, on ne peut que constater que, depuis 1994, la facture sociale en points d'impôts, a augmentée de 53%. Ceci veut dire également que les 36.5% de l'impôt perçu sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice net et le capital des sociétés est consacré au paiement de la facture sociale. Le reste, soit 40 points, sont consacrés, d'une part, au paiement des autres charges cantonales et, d'autre part, au bon fonctionnement de la Ville de Pully.

2.1.3.2.2 Financement de la péréquation directe horizontale

La nouvelle péréquation directe horizontale s'effectue par une distribution d'un fonds en trois couches de financement et trois mécanismes de plafonnement.

Finalement, l'alimentation du fonds de péréquation en points d'impôts nécessaires dépend des redistributions prévues. Par conséquent, contrairement à l'ancien système, le système actuel de péréquation prévoit une participation en points d'impôts au fonds de péréquation qui sera variable d'une année à l'autre. Pour l'année 2013, cela représente l'équivalent de 18.99 points d'impôts.

Ainsi, la participation et le retour sur la péréquation directe horizontale de notre Commune, selon le nouveau système péréquatif vaudois, se présente de la manière suivante :

Couches et plafonnements		Montants
Distribution 1 ^{ère} couche - Population	CHF	-12'303'600.00
Distribution 2 ^{ème} couche - Solidarité	CHF	0.00
Distribution 3 ^{ème} couche - Dépenses thématiques	CHF	-1'584'549.00
1 ^{er} plafonnement - Plafonnement de l'effort	CHF	0.00
2 ^{ème} plafonnement - Plafonnement de l'aide	CHF	0.00
3 ^{ème} plafonnement - Plafonnement du taux	CHF	0.00
Alimentation du fonds de péréquation directe (18.99 points)	CHF	21'045'987.00
Total participation nette à la péréquation directe horizontale	CHF	7'157'838.00

Par conséquent, nous constatons que notre participation nette incluse dans le budget 2013 est inférieure de CHF 720'962.00.

2.1.3.2.3 Charges péréquatives - Récapitulatif

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2013 et le budget 2012 (en CHF) :

Libellé	Budget 2013	Budget 2012	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	27'723'254.00	25'762'100.00	1'961'154.00	7.6%
Mécanisme corr. bascule 2011	404'108.00	0.00	404'108.00	
Alimentation fonds péréquation	21'045'987.00	21'025'400.00	20'587.00	0.1%
Retour sur péréquation directe	-13'888'149.00	-13'146'600.00	-741'549.00	-5.6%
Réforme policière	1'627'369.00	1'517'800.00	109'569.00	7.2%
Total péréquation directe horizontale nette	36'912'569.00	35'158'700.00	1'753'869.00	5.0%

Ainsi, nous constatons que les acomptes relatifs à l'année 2013 sont supérieurs de 5.0% à ceux qui avaient été calculés dans le cadre de l'élaboration du budget 2012. Il est important de préciser que cet écart est entièrement dû à l'augmentation du total de la facture sociale financé par l'ensemble des communes vaudoises.

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2013 et le décompte final de l'année 2011 (en CHF) :

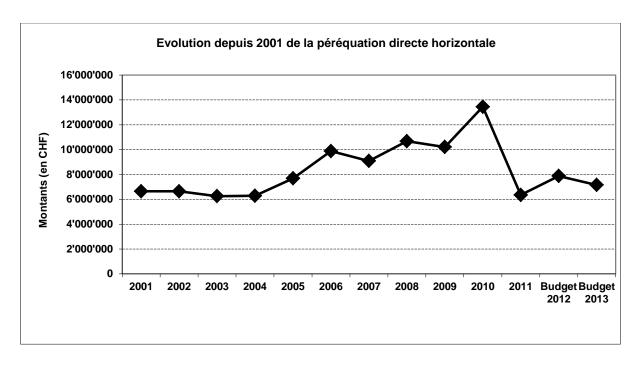
Libellé	Budget 2013	Décompte 2011	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	27'723'254.00	25'066'570.00	2'656'684.00	10.6%
Mécanisme corr. bascule 2011	404'108.00	0.00	404'108.00	
Alimentation fonds péréquation	21'045'987.00	20'741'247.00	304'740.00	1.5%
Retour sur péréquation directe	-13'888'149.00	-13'881'712.00	-6'437.00	0.0%
Réforme policière	1'627'369.00	0.00	1'627'369.00	
Total péréquation directe horizontale nette	36'912'569.00	31'926'105.00	4'986'464.00	15.6%

Ainsi, nous constatons que le nouveau système péréquatif nous est globalement défavorable d'un peu moins de CHF 5.0 mios par rapport aux montants inclus dans le décompte final de l'année 2011.

En points d'impôts, voici ce que représente la péréquation directe horizontale, depuis 2001 :

•	2001	7.7 points d'impôts
•	2002	7.5 points d'impôts
•	2003	6.8 points d'impôts
•	2004	6.6 points d'impôts
•	2005	8.2 points d'impôts
•	2006	9.6 points d'impôts
•	2007	8.6 points d'impôts
•	2008	8.8 points d'impôts
•	2009	8.0 points d'impôts
•	2010	11.5 points d'impôts
•	2011	5.4 points d'impôts
•	2012 (budget)	6.5 points d'impôts
•	2013 (budget)	5.8 points d'impôts

On peut constater que la part nette de la Ville de Pully à la péréquation directe horizontale est passée de CHF 6.6 mios en 2001 à CHF 7.2 mios pour le budget 2013, soit une augmentation d'environ CHF 0.6 mio (+9.1%). En équivalent en points d'impôts, la nouvelle péréquation devrait avoir des incidences financières positives pour notre Commune. En effet, alors que la péréquation directe horizontale nette représentait l'équivalent de 7.7 points en 2001, elle ne représente plus que 5.8 points dans le cadre de l'élaboration du budget 2013.



2.1.3.2.4 Transports publics

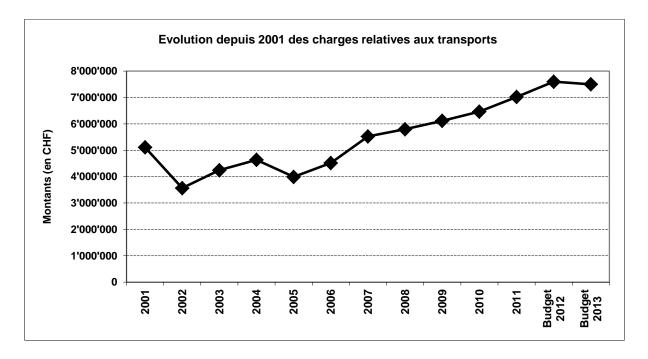
Vous trouverez ci-dessous le détail du montant relatif aux transports publics qui a été porté dans le budget 2013 :

 TL, estimation du déficit général 	CHF	5'950'000.00
 Lignes régionales : bassin n° 5 Lausanne- Echallens-Oron 	CHF	1'550'000.00
Montant porté au budget 2013	CHF	7'500'000.00

En points d'impôts, voici ce que représente la part de la Ville de Pully au financement des transports publics, depuis 2001 :

2001	5.9 points d'impôts
2 002	4.0 points d'impôts
2 003	4.6 points d'impôts
2 004	4.9 points d'impôts
2 005	4.3 points d'impôts
2 006	4.4 points d'impôts
2 007	5.2 points d'impôts
2 008	4.8 points d'impôts
2 009	4.8 points d'impôts
2 010	5.5 points d'impôts
2 011	6.0 points d'impôts
2012 (budget)	6.3 points d'impôts
2013 (budget)	6.1 points d'impôts

Graphique montrant l'évolution des charges relatives aux transports depuis 2001 :



L'augmentation constante constatée depuis l'année 2005 provient en grande partie de la prise en compte des coûts d'amortissement du chantier et des charges de fonctionnement du M2.

2.1.3.2.5 Reports de charges cantonales - Conclusions

En points d'impôts, voici ce que représente le total des reports de charges cantonales depuis 2001 :

•	2001	33.6 points d'impôts
•	2002	35.5 points d'impôts
•	2003	58.1 points d'impôts
•	2004	48.6 points d'impôts
•	2005	52.3 points d'impôts
•	2006	46.6 points d'impôts
•	2007	30.6 points d'impôts
•	2008	33.6 points d'impôts
•	2009	32.8 points d'impôts
•	2010	41.0 points d'impôts
•	2011	31.4 points d'impôts
•	2012 (budget)	35.0 points d'impôts
•	2013 (budget)	36.2 points d'impôts

Ainsi, on constate que la charge communale exprimée en points d'impôts, y compris les effets liés à la réforme policière, est, dans le cadre du budget 2013, supérieure à celle réalisée dans les comptes 2001.

Par conséquent, le total des reports de charges cantonales incluses dans le budget 2013 représente l'équivalent de 36.2 points d'impôts. Ceci veut dire que le 57.5% de nos ressources fiscales sont utilisées afin de financer ce type de charges.

2.1.4. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux imputations internes ;
- Charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

2.1.4.1. Imputations internes (charges)

Tout d'abord, il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Ville de Pully. En effet, leurs charges relatives sont entièrement compensées par des revenus correspondants à ces mêmes imputations.

2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions à des fonds et financements spéciaux sont également des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

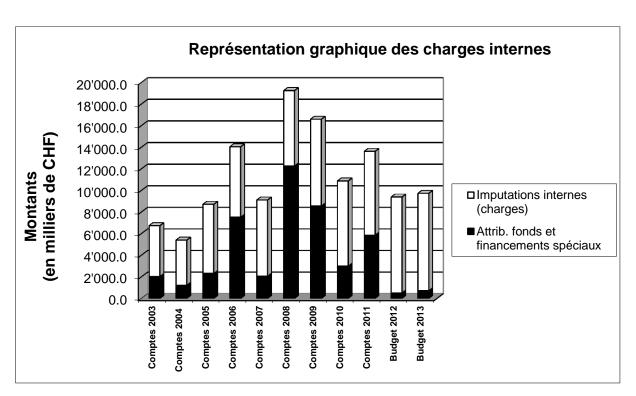
Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2013 et le budget 2012 :

Intitulé	Budget 2013	Budget 2012	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (charges)	9'009'200.00	8'869'200.00	140'000.00	1.6%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	738'300.00	533'300.00	205'000.00	38.4%
Total des charges internes	9'747'500.00	9'402'500.00	345'000.00	3.7%

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2013 et les comptes 2011 :

Intitulé	Budget 2013	Comptes 2011	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (charges)	9'009'200.00	7'754'950.52	1'254'249.48	16.2%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	738'300.00	5'877'909.10	-5'139'609.10	-87.4%
Total des charges internes	9'747'500.00	13'632'859.62	-3'885'359.62	-28.5%

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

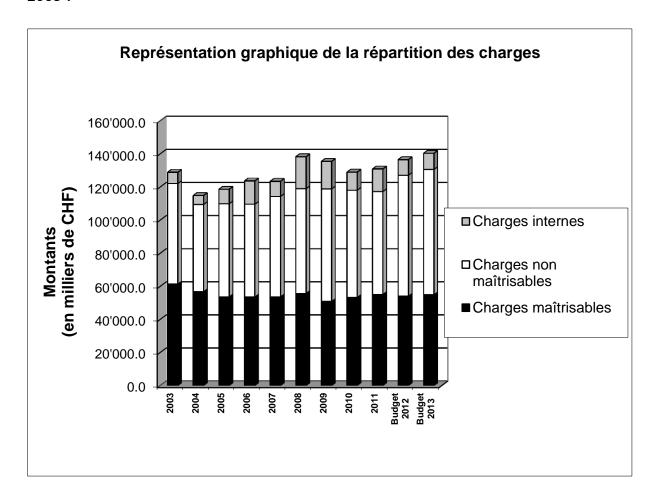


2.2. Analyse des charges - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2013, au budget 2012, aux comptes 2011 ainsi qu'aux comptes 2010 :

Intitulé	Budget 2013	Budget 2012	Comptes 2011	Comptes 2010
Autorités et personnel	27'275'700.00	26'120'900.00	30'351'565.30	29'241'258.00
Biens, services et marchandises	21'665'375.00	21'701'800.00	19'696'706.17	19'158'530.34
Aides et subventions	6'094'350.00	6'337'600.00	5'123'581.50	5'019'808.42
Sous-total charges maîtrisables	55'035'425.00	54'160'300.00	55'171'852.97	53'419'596.76
Intérêts passifs	3'258'800.00	3'648'700.00	3'662'552.82	4'234'150.23
Amortissements	4'042'900.00	3'866'900.00	4'196'545.54	3'671'519.18
Rembts et subv. à des collectivités	68'356'050.00	65'515'700.00	54'312'234.80	56'849'597.28
Sous-total charges non maîtrisables	75'657'750.00	73'031'300.00	62'171'333.16	64'755'266.69
Attrib. fonds et financements spéciaux	9'009'200.00	8'869'200.00	7'754'950.52	3'014'826.47
Imputations internes (charges)	738'300.00	533'300.00	5'877'909.10	7'879'805.55
Sous-total charges internes	9'747'500.00	9'402'500.00	13'632'859.62	10'894'632.02
TOTAL DES CHARGES	140'440'675.00	136'594'100.00	130'976'045.75	129'069'495.47

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



2.3. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

2.3.1. Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ;
- les impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- l'impôt foncier;
- les droits de mutation ;
- les impôts sur les successions et donations ;
- les impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- la part des impôts sur les gains immobiliers.

L'évaluation des revenus fiscaux est devenue, depuis le changement de système fiscal vaudois en 2004 (passage à la taxation postnumerando annuelle), un exercice plutôt délicat. Néanmoins, grâce à une année 2011 assez représentative, pour la première fois depuis 2004, nous avons en notre possession une année de base sur laquelle nous pouvons nous appuyer afin d'établir quelques prévisions.

Par contre, l'évaluation des recettes fiscales dans le cadre de l'élaboration du budget 2013 est confrontée à deux difficultés supplémentaires :

- modification du taux d'imposition communal dès le 1^{er} janvier 2013, qui passera de 65.0 à 63.0, suite à l'introduction des taxes sur le traitement et l'élimination des déchets;
- l'année 2012 a elle aussi été marquée par une modification du taux d'imposition communal qui est passé de 63.0 à 65.0, suite à l'entrée en vigueur de la réforme policière.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2013 (taux de 63.0) et le budget 2012 (taux de 65.0) (en CHF) :

Intitulé	Budget 2013 (Taux de 63.0)	Budget 2012 (Taux de 65.0)	Ecarts	Ecarts (en %)
Impôts	86'276'600.00	87'073'500.00	-796'900.00	-0.9%
Part à des recettes cantonales sans affectation	2'500'000.00	1'650'000.00	850'000.00	51.5%
Total des revenus fiscaux	88'776'600.00	88'723'500.00	53'100.00	0.1%

Comme vous pouvez le constater, le niveau des recettes fiscales prévues dans le budget 2013 est pratiquement au même niveau que celui prévu dans le cadre du budget 2012 et ce, avec un taux d'imposition inférieur de l'équivalent de deux points d'impôt, suite à l'introduction des taxes sur le traitement et l'élimination des déchets.

Dans ce contexte, afin d'opérer des comparaisons correctes, il y a lieu de convertir les recettes fiscales incluses dans le budget 2013 au taux de 65.0.

Intitulé	Budget 2013 (Taux de 65.0)	Budget 2012 (Taux de 65.0)	Ecarts	Ecarts (en %)
Impôts	88'386'600.00	87'073'500.00	1'313'100.00	1.5%
Part à des recettes cantonales sans affectation	2'500'000.00	1'650'000.00	850'000.00	51.5%
Total des revenus fiscaux	90'886'600.00	88'723'500.00	2'163'100.00	2.4%

Ainsi, si le budget 2013 avait été établi avec un taux d'imposition identique à celui utilisé dans le cadre de l'élaboration du budget 2012, nous constaterions une augmentation des recettes fiscales de 2.4%.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2013 (taux de 63.0) et les comptes 2011 (taux de 63.0) (en CHF) :

Intitulé	Budget 2013 (Taux de 63.0)	Comptes 2011 (Taux de 63.0)	Ecarts	Ecarts (en %)
Impôts	86'276'600.00	82'455'651.35	3'820'948.65	4.6%
Part à des recettes cantonales sans affectation	2'500'000.00	2'620'901.40	-120'901.40	-4.6%
Total des revenus fiscaux	88'776'600.00	85'076'552.75	3'700'047.25	4.3%

Comme vous pouvez le constater, le niveau des recettes fiscales prévues dans le budget 2013 est supérieur d'environ CHF 3.7 mios à celui réalisé dans le cadre du bouclement des comptes 2011. Cette différence s'explique par le fait que l'évaluation des recettes fiscales de l'année 2013 vient deux après le bouclement des comptes 2011. En effet, l'augmentation de la population pulliéranne aura des effets positifs sur le niveau des recettes fiscales. De plus, nous constatons une hausse non négligeable des marchés boursiers depuis l'année 2011, ce qui devrait également avoir comme effet une augmentation de nos recettes fiscales.

2.3.1.1. Impôt sur le revenu

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)
Total des acomptes 2011 facturés (taux de 63.0) Augmentation des acomptes de 4.0%	<i>41'031'000.00</i> 1'641'100.00
Total acomptes prévisibles pour 2013 (taux de 63.0)	42'672'100.00
Décomptes finaux sur années antérieures	8'600'000.00
Impôts sur les prestations en capital	630'000.00
Total de l'impôt à la source mixte	1'200'000.00
Activités dirigeantes (montant net)	-120'000.00
Impôt sur les frontaliers	120'000.00
Impôt récupéré sur les personnes physiques	150'000.00
Imputation forfaitaire personnes physiques	-120'000.00
Total porté au budget 2013 (taux de 63.0)	53'132'100.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 4.0% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclement des comptes 2011. Il faut préciser qu'une partie de cette augmentation concerne la hausse du nombre de contribuables sur le territoire de notre Commune. A titre comparatif, le Canton, dans le cadre de l'évaluation de ses propres recettes fiscales, a appliqué le même taux de progression.

Par rapport aux comptes de l'année 2011, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le revenu, prévues dans le budget 2013, sont supérieures de 2.4%.

2.3.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur la fortune (en CHF)
Total des acomptes 2011 facturés (taux de 63.0) Augmentation des acomptes de 6.0%	9'415'000.00 564'900.00
Total acomptes prévisibles pour 2013 (taux de 63.0)	9'979'900.00
Décomptes finaux sur années antérieures Différences d'arrondis	500'000.00 20'100.00
Total porté au budget 2013 (taux de 63.0)	10'500'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 6% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclement des comptes 2011. La progression de 6% des acomptes se justifie afin de tenir compte de l'évolution positive des marchés immobilier et boursier.

Par rapport aux comptes de l'année 2011, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur la fortune, prévues dans le budget 2013, sont supérieures de 8.8%.

2.3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
Total des acomptes 2011 facturés (taux de 63.0) Augmentation des acomptes de 4.0%	2'475'000.00 99'000.00
Total acomptes prévisibles pour 2013 (taux de 63.0)	2'574'000.00
Décomptes finaux sur années antérieures Différences d'arrondis	1'100'000.00 26'000.00
Total porté au budget 2013 (taux de 63.0)	3'700'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 4% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclement des comptes 2011. A titre comparatif, le Canton, dans le cadre de l'évaluation de ses propres recettes fiscales, a appliqué le même taux de progression.

Par rapport aux comptes de l'année 2011, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt spécial sur les étrangers, prévues dans le budget 2013, sont supérieures de 4.9%.

2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le Bénéfice net (en CHF)
Moyenne des acomptes 2011 facturés (taux de 63.0) Augmentation des acomptes de 8.0%	7'165'000.00 573'200.00
Total acomptes prévisibles pour 2013 (taux de 63.0)	7'738'200.00
Décomptes finaux sur années antérieures Impôt minimum - Recettes brutes Différences d'arrondis	300'000.00 10'000.00 51'800.00
Total porté au budget 2013 (taux de 63.0)	8'100'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 8% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclement des comptes 2011.

Par rapport aux comptes de l'année 2011, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice net des sociétés, prévues dans le budget 2013, sont supérieures de 27.4%. Il est à noter que l'impôt sur le bénéfice des sociétés est un impôt qui peut varier de manière très importante d'une année à l'autre. A titre comparatif, le montant réalisé lors du bouclement des comptes 2011 est extrêmement peu élevé par rapport aux autres années.

2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Durant l'année 2009, une modification de la loi sur les impôts a eu pour conséquence une diminution très importante de l'impôt sur le capital des sociétés (possibilité pour les entreprises de déduire sur l'impôt sur le capital, l'impôt sur le bénéfice). De plus, dès le 1^{er} janvier 2011, une nouvelle modification de la loi a eu pour conséquence une diminution de moitié du taux d'imposition du capital des sociétés (le taux est passé de 1.2 pour mille à 0.6 pour mille). Par conséquent, nous sommes partis du principe que le montant à

intégrer dans le budget 2013 correspond à la moitié de celui qui a été intégré dans le cadre de l'élaboration du budget 2012.

2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation

Nous avons pris en compte, pour l'évaluation du montant relatif aux impôts sur les droits de mutation, à peu près la même somme qui a été réalisée dans le cadre du bouclement des comptes de l'année 2011.

2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers

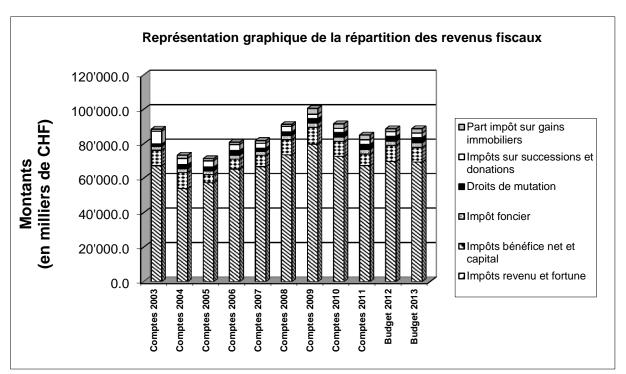
Cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre. Par conséquent, nous avons pris en compte, pour l'évaluation du montant relatif à la part sur l'impôt sur les gains immobiliers, une moyenne des montants réalisés ces dernières années.

2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion

Globalement, par rapport aux comptes 2011, les recettes fiscales augmentent d'environ CHF 3.7 mios, soit une progression de 4.3%. De plus, par rapport au budget 2012, nous constatons que les recettes fiscales sont à peu près au même niveau.

Nous sommes convaincus que les recettes fiscales qui ont été évaluées dans le cadre de l'élaboration du budget 2013 sont réalistes. Néanmoins, il faut être conscient que l'évolution de la situation économique est plus qu'incertaine en ce moment, notamment à cause de la force de la devise helvétique et de la crise de l'endettement dans la zone Euro et aux Etats-Unis.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



N.B.: En 2003, les revenus fiscaux communaux étaient calculés sur la base d'un taux d'imposition de 85.0.

2.3.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- patentes et concessions ;
- revenus relatifs au patrimoine;
- revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2013 et le budget 2012 (en CHF) :

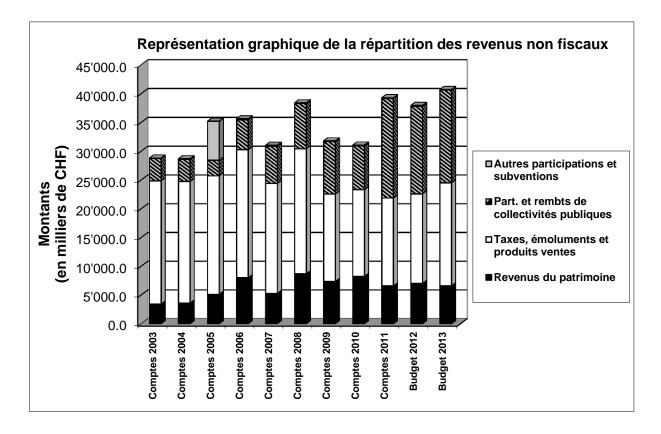
Intitulé	Budget 2013	Budget 2012	Ecarts	Ecarts (en %)
Patentes et concessions	10'500.00	10'500.00	0.00	0.0%
Revenus du patrimoine	6'655'330.00	7'061'900.00	-406'570.00	-5.8%
Taxes, émoluments, produit des ventes	17'901'900.00	15'566'500.00	2'335'400.00	15.0%
Part. et rembts de collectivités publiques	16'074'500.00	15'209'400.00	865'100.00	5.7%
Autres participations et subventions	101'900.00	145'000.00	-43'100.00	-29.7%
Total des revenus non fiscaux	40'744'130.00	37'993'300.00	2'750'830.00	7.2%

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2013 et les comptes 2011 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2013	Comptes 2011	Ecarts	Ecarts (en %)
Patentes et concessions	10'500.00	37'064.10	-26'564.10	-71.7%
Revenus du patrimoine	6'655'330.00	6'624'246.99	31'083.01	0.5%
Taxes, émoluments, produit des ventes	17'901'900.00	15'279'546.26	2'622'353.74	17.2%
Part. et rembts de collectivités publiques	16'074'500.00	17'295'775.54	-1'221'275.54	-7.1%
Autres participations et subventions	101'900.00	109'303.40	-7'403.40	-6.8%
Total des revenus non fiscaux	40'744'130.00	39'345'936.29	1'398'193.71	3.6%

Globalement, les revenus non fiscaux augmentent de 7.2% par rapport au budget 2012 et de 3.6% par rapport aux comptes 2011. Cette progression est due essentiellement à l'introduction, dès le 1^{er} janvier 2013, de taxes sur le traitement et l'élimination des déchets. Ces nouvelles taxes auront pour effet d'augmenter les revenus non fiscaux de CHF 2.6 mios. De plus, la création de l'Association intercommunale de police (Sécurité Est Lausannois) dès le 1^{er} janvier 2012, a eu pour conséquence que les revenus issus des amendes et des participations au financement de la police des communes partenaires ont disparu de la comptabilité communale afin d'être intégrés dans la comptabilité de l'Association intercommunale police est lausannois.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



2.3.3. Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- Revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- Revenus relatifs aux imputations internes (revenus).

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2013 et le budget 2012 (en CHF) :

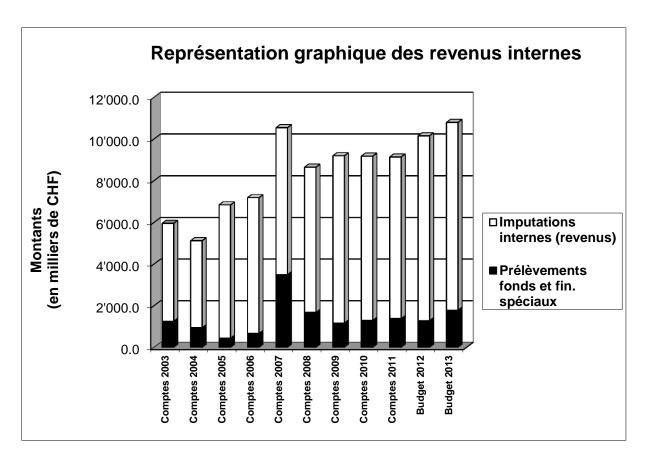
Intitulé	Budget 2013	Budget 2012	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (revenus)	9'009'200.00	8'869'200.00	140'000.00	1.6%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'790'170.00	1'290'400.00	499'770.00	38.7%
Total des revenus internes	10'799'370.00	10'159'600.00	639'770.00	6.3%

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2013 et les comptes 2011 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2013	Comptes 2011	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (revenus)	9'009'200.00	7'754'950.52	1'254'249.48	16.2%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'790'170.00	1'389'917.93	400'252.07	28.8%
Total des revenus internes	10'799'370.00	9'144'868.45	1'654'501.55	18.1%

L'augmentation des imputations internes par rapport aux comptes 2011 est le reflet de la volonté de répartir au mieux certains coûts pour des entités fournissant des prestations à d'autres entités. Ceci peut être considéré comme les prémices de la mise en place d'une comptabilité analytique. De plus, l'ouverture du marché de l'électricité ainsi que l'introduction de taxes sur le traitement et l'élimination des déchets exigent une plus grande transparence dans le calcul des coûts. Ces imputations internes n'ont aucune incidence sur le résultat de la Commune.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

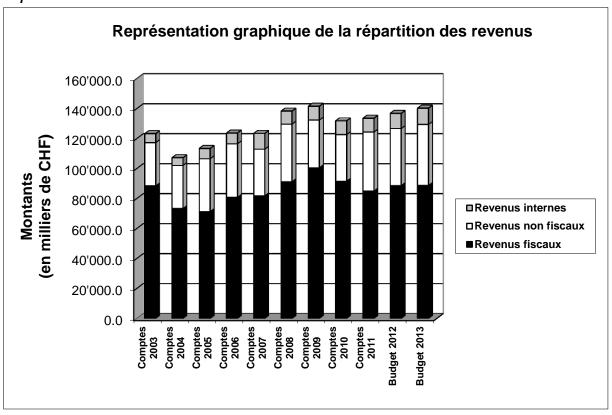


2.3.4. Analyse des revenus - Récapitulation

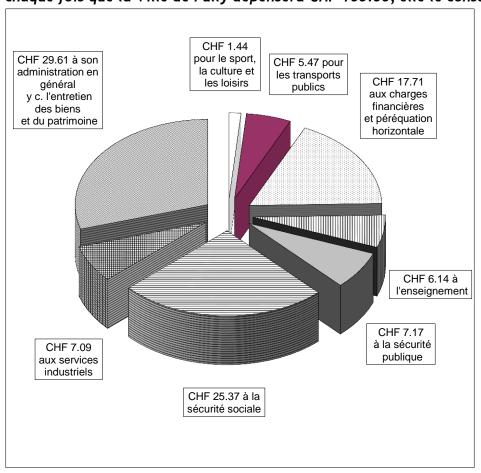
Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2013, au budget 2012, aux comptes 2011 ainsi qu'aux comptes 2010 :

TOTAL DES REVENUS	140'320'100.00	136'876'400.00	133'567'357.49	131'897'855.69
Sous-total revenus internes	10'799'370.00	10'159'600.00	9'144'868.45	9'182'338.75
Imputations internes (revenus)	1'790'170.00	1'290'400.00	1'389'917.93	7'879'805.55
Prélèvements fonds et fin. Spéciaux	9'009'200.00	8'869'200.00	7'754'950.52	1'302'533.20
Sous-total revenus non fiscaux	40'744'130.00	37'993'300.00	39'345'936.29	31'104'691.03
Autres participations et subventions	101'900.00	145'000.00	109'303.40	110'853.10
Part. et rembts de collectivités publ.	16'074'500.00	15'209'400.00	17'295'775.54	7'612'341.05
Taxes, émoluments et produits ventes	17'901'900.00	15'566'500.00	15'279'546.26	15'090'477.43
Revenus du patrimoine	6'655'330.00	7'061'900.00	6'624'246.99	8'280'396.55
Patentes et concessions	10'500.00	10'500.00	37'064.10	10'622.90
Sous-total revenus fiscaux	88'776'600.00	88'723'500.00	85'076'552.75	91'610'825.91
Part impôts sur les gains immobiliers	2'500'000.00	1'650'000.00	2'620'901.40	2'587'115.00
Impôt sur les chiens et taxes diverses	54'500.00	53'500.00	53'214.50	52'532.00
Impôts sur successions et donations	2'600'000.00	2'700'000.00	2'640'995.70	2'413'445.97
Droits de mutation	3,000,000°00	2'700'000.00	3'054'806.70	2'659'980.10
Impôt foncier	2'700'000.00	2'600'000.00	2'632'645.25	2'510'904.85
Impôts sur le bénéfice net et le capital	8'490'000.00	9'240'000.00	6'652'912.56	8'575'608.18
Impôts sur le revenu et la fortune	69'432'100.00	69'780'000.00	67'421'076.64	72'811'239.81
Intitulé	Budget 2013 (tx d'impos. à 63.0)	Budget 2012 (tx d'impos. à 65.0)	Comptes 2011 (tx d'impos. à 63.0)	Comptes 2010 (tx d'impos. à 69.0)

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2013, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle le consacrera :



2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour le budget 2013, par nature et par direction :

BUDGET 2013 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
		Mont	ants en	milliers	de CHF				
Autorités et personnel	8'053.6	698.8	3'055.8	8'454.8	3'398.7	767.5	1'399.0	1'447.5	27'275.7
Biens, services, marchandises	3'927.1	656.0	2'681.7	5'086.2	3'065.2	209.1	208.6	5'831.5	21'665.4
Intérêts passifs	0.0	3'258.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3'258.8
Amortissements	172.7	580.0	286.6	1'652.5	921.9	165.0	43.1	221.1	4'042.9
Rembts, participations et subv. coll. publiques	7'911.3	21'046.0	0.0	2'219.8	35.2	8'622.6	28'507.2	14.0	68'356.1
Aides et subventions	497.4	0.0	2.9	20.0	811.3	0.0	4'762.7	0.0	6'094.3
Attrib. fonds et fin. spéciaux	25.0	70.0	0.0	352.6	0.0	100.0	0.0	190.7	738.3
Imputations internes	218.6	0.0	0.0	3'724.3	2'219.6	0.0	0.0	2'846.7	9'009.2
Total des charges	20'805.7	26'309.6	6'027.0	21'510.2	10'451.9	9'864.2	34'920.6	10'551.5	140'440.7
Impôts	0.0	86'276.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	86'276.6
Patentes, concessions	0.0	10.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.5
Revenus du patrimoine	271.0	572.0	2'752.6	958.5	219.3	611.8	0.0	1'270.1	6'655.3
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	1'437.3	84.0	510.7	6'166.9	613.6	355.7	937.7	7'796.0	17'901.9
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	2'500.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2'500.0
Participations et rembts de collectivités publiques	105.0	14'498.1	7.0	1.0	1'177.8	105.1	0.0	180.5	16'074.5
Autres participations et subventions	4.4	0.0	0.0	97.5	0.0	0.0	0.0	0.0	101.9
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	151.2	0.0	100.0	692.6	182.0	145.0	0.0	519.4	1'790.2
Imputations internes	647.7	801.8	882.9	3'779.3	1'998.6	0.0	113.4	785.5	9'009.2
Total des revenus	2'616.6	104'743.0	4'253.2	11'695.8	4'191.3	1'217.6	1'051.1	10'551.5	140'320.1

3. Equipement de modernisation des réseaux (EMR)

Depuis de très nombreuses années, dans le cadre de l'élaboration des budgets, le Conseil communal octroie à la Municipalité la somme de CHF 500'000.00 pour les équipements de modernisation des réseaux (EMR) des Services industriels.

Depuis l'année 2012, votre Conseil a accepté de rajouter le réseau d'épuration des eaux usées. Cela concerne donc les réseaux d'eau (CHF 250'000.00 par année), d'électricité (CHF 250'000.00 par année) et d'épuration des eaux usées (CHF 250'000.00 par année). Ces montants sont utilisés en cas de travaux urgents à opérer sur les réseaux concernés. En effet, il est très difficile de prévoir, dans le cadre du processus budgétaire, les travaux urgents sur les réseaux, suite à des ruptures de conduites, à des fuites importantes, à des problèmes sur le réseau basse tension, etc. De plus l'octroi de ce crédit-cadre permet de ne pas charger inutilement les budgets annuels.

Veuillez trouver ci-dessous, un tableau récapitulant les dépenses consenties dans le cadre de l'EMR durant ces 10 dernières années :

<u>Années</u>	<u>Réseau d'eau</u> (en CHF)	Réseau électrique (en CHF)	<u>Total</u> (en CHF)
2002	112'773.20	132'523.95	245'297.15
2003	128'394.20	171'239.70	299'633.90
2004	217'991.45	108'952.20	326'943.65
2005	258'834.65	130'043.25	388'877.90
2006	85'194.90	100'964.35	186'159.25
2007	8'284.15	139'868.44	148'152.59
2008	109'388.76	117'364.72	226'753.48
2009	31'800.95	86'078.56	117'879.51
2010	11'209.15	79'450.25	90'659.40
2011	8'084.05	251'812.08	259'896.13
Totaux	971'955.46	1'318'297.50	2'290'252.96

Comme vous pouvez le constater, c'est la somme totale d'environ CHF 1.0 mio pour le réseau d'eau et d'environ CHF 1.3 mio pour le réseau électrique qui a été dépensée ces 10 dernières années. Ces montants sont amortis en fonction de la durée de vie de chacun des réseaux (30 ans pour le réseau d'eau et 20 ans pour le réseau d'électricité).

De plus, ce système a pour avantage que les montants ainsi consacrés à des travaux urgents de réparation viennent en augmentation de la valeur des réseaux respectifs, permettant ainsi une meilleure valorisation de ces derniers.

Dans ce contexte, la Municipalité propose au Conseil communal d'étendre également cette méthode au réseau routier. En effet, ce réseau, à l'instar des réseaux d'eau, d'électricité, et d'épuration des eaux est soumis également à des travaux urgents très difficilement prévisibles d'une année à l'autre. C'est pour cette raison que nous vous proposons d'octroyer la somme de CHF 250'000.00 pour le réseau routier.

Par conséquent, le montant total relatif à l'équipement de modernisation des réseaux est de CHF 1'000'000.00 pour l'année 2013.

4. Conclusions

Le budget 2013 présente un léger excédent de charges de CHF 120'575.00. La Municipalité s'efforcera toutefois, par une gestion rigoureuse des dépenses engagées en cours d'année, d'être en mesure de boucler les comptes 2013 avec un excédent de revenus.

Nous savons en effet d'expérience que les charges prévues dans les budgets ne sont jamais entièrement dépensées au moment de la clôture des comptes.

Les prochaines années seront très certainement marquées par la préparation d'importants projets qui auront pour but de moderniser et dynamiser notre cité: modernisation du quartier de la Gare, préparation du développement du centre, réalisation progressive des mesures du projet d'agglomération (PALM/SDEL), réhabilitation de la STEP, réfection de la piscine de Pully-Plage, ... etc. Ces projets s'ajoutent bien sûr à l'entretien du patrimoine communal.

Le budget 2013 s'inscrit dans la perspective de ces développements futurs, notamment par un effort significatif en dotation de personnel.

Les excédents de revenus successifs depuis 2006 ont permis à notre Commune de diminuer son endettement de manière importante, la plaçant dans une situation favorable pour envisager les investissements à venir et nécessaires à son développement.

Ainsi, la dette communale devrait se situer à quelque CHF 95.0 millions au 31 décembre 2013. Cette baisse significative de notre endettement a pour principale conséquence, une diminution importante des intérêts passifs, que l'on peut évaluer à l'équivalent d'environ un point d'impôt, soit environ CHF 1.7 mio.

Néanmoins, il faut être conscient que la marge d'autofinancement ne sera pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux. Ainsi, l'année 2013 devrait marquer la fin d'une période de désendettement de notre Commune ; nous devrons en effet très certainement recourir à l'emprunt afin de financer une partie des investissements prévus. Cette même tendance devrait perdurer ces prochaines années.

De plus, de grandes incertitudes planent sur l'évolution future de la situation économique mondiale. La crise de la dette de la zone Euro et de celle des Etats-Unis, ainsi que la force du franc suisse, sont des facteurs de risques non négligeables qui pourraient évidemment avoir des conséquences sur la situation financière future de notre Commune.

Malgré ce contexte incertain et peu encourageant, la Municipalité considère comme indispensable d'envisager une autre perspective que le maintien minimum de nos infrastructures ; la Municipalité reste toutefois très attentive à l'évolution de la situation et adaptera au besoin sa stratégie d'investissement en fonction de l'évolution du contexte économique global.

La Municipalité estime que, par une gestion maîtrisée des futurs budgets communaux et une planification raisonnable des importants investissements à venir, la Ville de Pully sera à même de relever les nombreux défis qui l'attendent sans compromettre l'équilibre financier de notre Commune, ceci pour autant que nos charges non maîtrisables ne subissent pas de fortes augmentations, comme cela a déjà été le cas par le passé.

La Municipalité est convaincue que le budget 2013 qui vous est présenté est réaliste et correspond à l'effort financier nécessaire pour offrir les prestations attendues de la population et maintenir le patrimoine communal.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 18-2012 du 31 octobre 2012 vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2013 dont le résumé est le suivant :

	Excédent de charges	CHF	-120'575.00
•	Total des revenus	CHF	140'320'100.00
•	Total des charges	CHF	140'440'675.00

		`	
2	n	roc	•
а	u	1 52	

	Amortissements	CHF	3'454'700.00
	 Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement 	CHF	738'300.00
	 Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement 	CHF	-1'790'170.00
2.	d'approuver le projet de budget d'équipement et de moder- nisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR)	CHF	1'000'000.00

3. d'approuver le budget 2013 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Le syndic

G. Reichen

Admis par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Ph. Steiner

Le secrétaire municipal

Annexes: Brochure budget 2013

Budget 2013 de la CISTEP